

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 3 JANVIER 2023

<p><u>Présents</u> : - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY –</p>	<p><u>Excusés</u> : C.BEGUINOT, pouvoir à C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX, pouvoir à X.HUSSON</p> <p><u>Absent</u> : M.ZIMMERLIN</p>
<p><u>Présidente</u> : Marie Claude REMY</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT</p>
<p><u>Ordre du jour</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Mot du Maire et des Adjointes</li><li>2) Demande de subvention pour aménagement voirie voie romaine</li><li>3) Annulation du partage de la Taxe d'Aménagement avec la CCGVM pour 2022 et 2023</li><li>4) Indemnité des Elus</li><li>5) Frais de chauffage des appartements communaux</li><li>6) Remboursement de frais</li><li>7) Questions diverses</li></ol>	

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.  
L'ordre du jour est ensuite déroulé.

**Aménagement de la voie Romaine** : des devis ont été réalisés auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation de travaux de la voirie, notamment auprès d'Eiffage qui propose le meilleur prix à 75.000 € HT soit 90.000 € TTC. Des demandes de subvention vont être déposées, et la décision de lancer les travaux sera prise en fonction du résultat de ces demandes. En effet, le montant important de ces travaux ne doit pas empêcher la finalisation ou réalisation d'autres projets déjà avancés.

*Pour* : J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY –  
*Contre* : 0  
*Abstention* : 0

**Annulation de la délibération 22-34 du 28 Novembre 2022 relative à la suppression de l'accord de partage de la taxe d'aménagement avec la CCGVM pour les années 2022 et 2023** : la deuxième loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur l'obligation de partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Le partage de la taxe est donc de nouveau une faculté. Le conseil municipal décide la suppression de l'accord de partage de la taxe d'aménagement qui avait été décidé par délibération N°22-34 lors de la séance du 28 Novembre 2022.

MAIRIE DE MUTIGNY

## MAIRIE DE MUTIGNY



*Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY –*

*Contre : 0*

*Abstention :0*

**Indemnités des élus** : pour faire suite à la délibération du 7 septembre 2021 organisant un rattrapage, par pallier, des indemnités des élus qui n'avaient pas évolué, le conseil municipal approuve les taux pour l'année 2023, soit en 2023 une indemnité de 945,99 € brut mensuel (865,39 € en 2021) pour Madame la maire, de 372,32 € (340,32 € en 2021) pour la première adjointe, et de 185,17 € (169,18 € en 2021) pour la deuxième adjointe. La troisième adjointe maintient sa décision d'avoir renoncé à son indemnité, qui est affectée à des dépenses au profit de la jeunesse de Mutigny.

*Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON*

*Contre : 0*

*Abstention : C. LAPERSONNE – M.C. REMY*

**Augmentation des frais de chauffage des appartements communaux** : en raison de l'augmentation des prix du gaz, et pour approcher au mieux de la consommation réelle des locataires, la hausse sera répercutée en conséquence sur les loyers.

*Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY –*

*Contre : 0*

*Abstention :0*

**Remboursement de frais** : le conseil municipal approuve le remboursement des frais engagés par Marie-Claude REMY pour la réalisation des cartes de vœux sur Vista Print, soit la somme de 158.93 €.

*Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE –*

*Contre : 0*

*Abstention : M.C. REMY*

### **Questions diverses :**

- Secrétaire de mairie : une proposition est faite de la passer à l'échelon 8 (contre 6 actuellement) en raison notamment de l'absence d'évolution depuis 2016.

- Panneaux de signalisation : le recensement des panneaux ainsi que leur emplacement futur est discuté. Une réunion publique sera organisée pour recenser les besoins auprès des personnes ou entreprises.

- Saint Vincent : la section locale de Mutigny organise la Saint Vincent le dimanche 22 janvier. La passation du bâton et un apéritif est proposé aux membres du conseil municipal à la salle des fêtes à 12h, suivi d'un déjeuner au restaurant à Epernay.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 6 février à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

## MAIRIE DE MUTIGNY

**MAIRIE DE MUTIGNY**



**MAIRIE DE MUTIGNY**

1 Place Garitan - 51160 Mutigny – Tél. : 03 26 52 31 37 – Courriel : [mairie-mutigny@wanadoo.fr](mailto:mairie-mutigny@wanadoo.fr)